



SERVICE PÉRISCOLAIRE

Charte du parent

- 1) *Prévenir le service périscolaire de tout retard lors de la récupération de l'enfant à l'école après l'activité*
- 2) *Prévenir le service périscolaire en cas de changement de routine - par exemple, si récupération de l'enfant au lieu du retour en bus*
- 3) *Préparer les affaires adéquates pour les activités des enfants, en particulier pour les activités sportives et les mettre dans leur sac à dos*
- 4) *Mercredi : pour les élèves inscrits à la Surveillance du Midi, prévoir un repas*